

## Coût permis 2024 – Règlement 1002-2024

DESCRIPTION	COÛT
<b>LOTISSEMENT</b>	
PAR TERRAIN FORMÉ D'UN OU PLUSIEURS LOTS	150 \$ / lot créé
<b>PROJET CONSTRUCTION HABITATION RÉSIDENIELLE – REDEVANCES (RÈGLEMENT #3009)</b>	<b>7 040,19 \$</b>
<b>PERMIS RELIÉS À CONSTRUCTION HABITATION RÉSIDENIELLE</b>	
BÂTIMENT PRINCIPAL	500 \$
UNITÉ DE LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE LORS CONSTRUCTION OU AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ADDITIONNEL DANS HABITATION UNIFAMILIE EXISTANTE	150 \$
CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE	125 \$
OUVRAGE DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES - PUIITS	75 \$
AQUEDUC - DEMANDE D'ALIMENTATION EN EAU	125 \$
AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE OU ALLÉE DE CIRCULATION (SANS PONCEAU)	50 \$
AMÉNAGEMENT D'UNE 2 <sup>e</sup> ENTRÉE OU ALLÉE DE CIRCULATION SUPPLÉMENTAIRE (SANS PONCEAU)	50 \$
ABATTAGE D'ARBRES	150 \$
RENOUVELLEMENT PERMIS CONSTRUCTION NEUVE (1AN)	50% du coût initial du permis
<b>AUTRES PERMIS RELIÉS À UN BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION, RÉPARATION OU TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT DE TYPE HABITATION	Coût travaux – de 50 000\$ GRATUIT Coût travaux + de 50 001\$ 250 \$
AJOUT D'UN LOGEMENT ADDITIONNEL DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE	150 \$
DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT (BÂTIMENT PATRIMONIAL : 1000\$ PAYABLE LORS DU DÉPÔT DEMANDE)	250 \$
INSTALLATION D'UNE CHEMINÉE	GRATUIT
<b>AUTRES PERMIS RELIÉS À LA PROPRIÉTÉ</b>	
TRAVAUX DE REMBLAI OU DE DÉBLAI - TOUT MÈTRE CARRÉ SUPPLÉMENTAIRE À 50 MÈTRES CARRÉS	100 \$ 3,00 \$/ m <sup>2</sup>
FERMETURE DE FOSSÉ - CANALISATION	500 \$
CONSTRUCTION D'UN MUR OU D'UN MURET	GRATUIT
PERMIS D'ARROSAGE	100 \$
AMÉNAGEMENT D'UNE 2 <sup>e</sup> ENTRÉE CHARRETIÈRE OU ALLÉE DE CIRCULATION SUPPLÉMENTAIRE (SANS PONCEAU)	50 \$
TRANSFORMATION ET REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION SEPTIQUE	125 \$
REMPACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE	GRATUIT
REFORER / MODIFIER UN NOUVEAU PUIT	75 \$
PERMIS D'AFFICHAGE / ENSEIGNE – USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'USAGE HABITATION	GRATUIT
<b>PERMIS DE BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES</b>	
GARAGE ISOLÉ – ABRI D'AUTO	75 \$
CONST. REMISE DE PLUS DE 10M <sup>2</sup> , GAZEBO, GLORIETTE OU AUTRES BÂTIMENTS ACCESSOIRES (VÉRENDA, SOLARIUM)	GRATUIT
INSTALLATION SPA, PISCINE HORS SOL ET PISCINE CREUSÉE	GRATUIT
CONST. D'UN PATIO, D'UNE TERRASSE, D'UNE GALERIE	GRATUIT
<b>PERMIS COMMERCIAL / INDUSTRIEL / INSTITUTIONNEL</b>	
CONST. BÂTIMENT COMMERCIAL / INDUSTRIEL / INSTITUTIONNEL 5 \$ PAR TRANCHE DE MILLE	VARIABLE 5 \$/1000 \$
AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION, RÉPARATION OU TRANSFORMATION COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL 3 \$ PAR TRANCHE DE MILLE DOLLARS	VARIABLE 3 \$/1000 \$
CONST. D'UN BÂTIMENT LIÉ À L'USAGE DE FERMETTE, CABANE À SUCRE ARTISANALE, AGRICOLE FORESTIER ET TOUT AUTRE BÂTIMENT RELIÉ À L'USAGE PRÉCÉDEMMENT ÉNUMÉRÉ :	100 \$
CHANGEMENT D'USAGE OU DE DESTINATION	50 \$
AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT OU D'UN ESPACE DE CHARGEMENT POUR LES USAGES AUTRES QUE L'HABITATION	50 \$
CERTIFICAT D'OCCUPATION ET PERMIS D'AFFAIRES	100 \$
PERMIS D'AFFICHAGE / ENSEIGNE – PAR TYPE D'ENSEIGNE	100 \$
<b>PERMIS RELATIS À LA COUPE D'ARBRES</b>	
ABATTAGE D'ARBRES (MORT, DANGEREUX, MALADE, ETC.)	GRATUIT
ABATTAGE D'ARBRES APPLICABLE AUX ACTIVITÉS SYLVICOLES	GRATUIT
ABATTAGE D'ARBRES À DES FINS PERSONNELLES – TERRAIN DE + DE 2 HECTARES PAR UNITÉ D'ÉVALUATION – MAX DE 20 CORDONS DE BOIS / ANNÉE	GRATUIT
<b>DEMANDES D'URBANISME</b>	
DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME REFUSÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION SI NOMBRE DE DEMANDE SUFFISANT POUR TENIR UN REGISTRE ET QUE LE CONSEIL MUNICIPAL NE DONNE PAS SUITE	5 000 \$ 4 000\$ REMBOURSÉ
DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) REFUSÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION SI NOMBRE DE DEMANDE SUFFISANT POUR TENIR UN REGISTRE ET QUE LE CONSEIL MUNICIPAL NE DONNE PAS SUITE	2 500\$ REMBOURSÉ 5 000 \$ 4 000\$ REMBOURSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	1 250 \$
DEMANDE DE P.I.I.A.	500 \$
PERMIS DE COLPORTAGE – VALIDE UN MOIS	200 \$